

DÉPARTEMENT DES PYRENEES ATLA
ARRONDISSEMENT DE PAU

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 14 DECEMBRE 2021

PRÉSENTS : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, WILS, VIVES, COSTEDOAT, Mme MARQUEHOSSE, MM. BERGES, LABENNE

EXCUSES : Mmes BEUSTE (pouvoir à Mme MARQUEHOSSE), BOUBARNE (pouvoir à Mme ROUSSET-GOMEZ), LAMAZERE (pouvoir à M. GROUSSET), DARSAUT (pouvoir à M. DESPLAT), M. RAMALHO (pouvoir à M. WILS)

ABSENTS : Mmes MUSSEL (pouvoir à Mme DOMBLIDES), DOMBLIDES, MM. CONEJERO, MELIANDE, DELTEIL

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme LABORDE

21 - 159 - AUTORISATION DE VERSEMENT DES SUBVENTIONS DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE AUX PARTICULIERS DES RUES DE L'ÉCORCHERIE, PONT-VIEUX, ET DE L'IMPASSE DU PRINCE NOIR, AYANT RÉALISÉ LA MISE EN CONFORMITÉ DE LEUR BRANCHEMENT PRIVÉ D'ASSAINISSEMENT

Rapport présenté par Monsieur SENSEBE, président de la régie de l'eau et de l'assainissement :

Suite aux travaux d'assainissement réalisés en 2019 par la régie des eaux d'Orthez/Sainte-Suzanne en domaine public, au niveau des rues de l'Ecorcherie, du Pont-Vieux, et de l'impasse du Prince Noir, des particuliers devaient réaliser des travaux de mise en conformité de leur branchement privé d'assainissement,

Considérant qu'à ce jour, la majorité des particuliers concernés a réalisé les travaux de mise en conformité de leur branchement privé d'assainissement,

Considérant que ces travaux en domaine privé bénéficient d'une subvention de l'agence de l'eau Adour-Garonne de 50 % HT du montant des travaux,

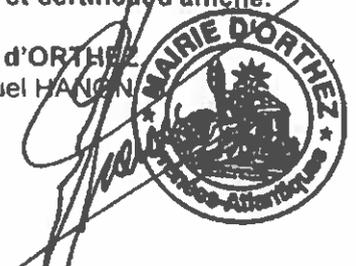
Considérant le tableau récapitulatif ci-joint détaillant les montants pris en charge par l'agence de l'eau pour chaque particulier concerné,

Considérant le versement par l'agence de l'eau Adour-Garonne des subventions des particuliers sur le budget primitif de l'assainissement 2021 de la régie de l'eau et de l'assainissement d'Orthez/Sainte-Suzanne,

Après l'avis favorable du Conseil d'exploitation, qui s'est réuni le 6 décembre 2021, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le versement des subventions de l'agence de l'eau Adour-Garonne aux particuliers ayant réalisé la mise en conformité de leur branchement privé d'assainissement selon le tableau récapitulatif ci-joint.

Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 14 décembre 2021
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.

Le Maire d'ORTHEZ
Emmanuel HANON



Affiché en Mairie le 20 DEC. 2021